

**Réhabilitation d'un immeuble de 10 logements de la Gendarmerie –
NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON / PJ2S.**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

LA DECOMPOSITION EN LOTS EST LA SUIVANTE :

LOT	INTITULE DU LOT
1	MAÇONNERIE EN RÉHABILITATION – INSTALLATION DE CHANTIER
2	PAREMENTS DE FAÇADES
3	ÉTANCHÉITÉ – COUVERTURE
4	MENUISERIES EXTÉRIEURES – MÉTALLERIE
5	DOUBLAGE – CLOISON – PLAFOND – MENUISERIE INTÉRIEURE
6	REVÊTEMENT DE SOLS – FAÏENCES
7	REVÊTEMENTS MURAUX – PEINTURE
8	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES
9	PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION

MODALITE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives ne sont pas autorisées dans le cadre du présent marché et il n'est pas prévu de variantes obligatoires.

Visite du site : La visite du site est facultative mais recommandée. Au vu de la teneur des travaux, l'entrepreneur pourra demander à effectuer une visite du site, de préférence lors de la semaine 35 et 36 sur l'année 2023. Pour ce faire, avant toute visite, l'entrepreneur devra préalablement prendre rendez-vous auprès de M. Thomas TAUSKY au 02.35.95.92.41 / 06.20.09.01.26 ou par mail à t.tausky@logeal-immobiliere.fr

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 10 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (2 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 8 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marchés-securises.fr/> **sous la référence 2023DDP27.**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points (voir détail des sous-critères à l'article 7.2 du règlement de consultation)
- le prix des prestations 60 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 20 SEPTEMBRE 2023 à 12h00.

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre – 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Mme Blandine VALIN – Mail : b.valin@logeal-immobiliere.fr ou Mme Sandrine FAIVRE – Mail : s.faivre@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : M. Thomas TAUSKY - Mail à t.tausky@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Dans le cadre de la présente procédure, nous vous informons que vous pouvez exercer les voies de recours suivantes :

1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.

2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.